AGENCE VIAL & ROSSI
Ingénierie - Urbanisme - Paysage - Géomètres Experts
Siège social: 4 rue du Président Coty 73200 ALBERTVILLE
Tel.: 04.79.37.61.75 - Fax: 04.79.37.63.67
Agence de Bozel: Rue Emile Machet - 73350 BOZEL - Tel. 04.79.08.44.07

Référence: 16-124

PLU

Plan Local d'Urbanisme

GRESY-SUR-ISERE
DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

4.2 REGLEMENT GRAPHIQUE

4.2.2 Secteur vallée

Echelle: 1/2000

DOSSIER D'APPROBATION

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du 27 mai 2019

LEGENDE

U ZONES URBAINES

- Ua — Secteur urbanisé ancien dense
- Uc — Secteur urbanisé récent moins dense
- Ue — Secteur urbanisé à destination économique

AU ZONES A URBANISER

Secteur suffisamment équipé

- AUb — Secteur destiné prioritairement à de l'habitat de densité moyenne à forte
- AUc — Secteur destiné prioritairement à de l'habitat de densité moyenne
- AUe — Secteur destiné aux activités économiques

Secteur insuffisamment équipé - à urbaniser strict

- 2AUt — Secteur à urbaniser suite à réalisation des équipements et adaptation du PLU, à vocation touristique et de loisirs

A ZONES AGRICOLES

- A — Secteur agricole dans lequel les constructions et installations nécessaires aux activités agricoles peuvent trouver place
- Ap — Secteur Agricole d'intérêt paysager
- Aef — Secteur agricole concerné par l'espace de fonctionnalité d'une zone humide
- Azh — Secteur agricole concerné par une zone humide

N ZONES NATURELLES

- N — Secteur naturel
- Nef — Secteur naturel concerné par l'espace de fonctionnalité d'une zone humide
- Nzh — Secteur naturel concerné par une zone humide
- NL — Secteur naturel à destination de loisirs
- NLef — Secteur naturel à destination de loisirs concerné par l'espace de fonctionnalité d'une zone humide
- NLzh — Secteur naturel à destination de loisirs concerné par une zone humide
- Np — Secteur naturel occupé par un parc
- Nsef — Secteur naturel occupé par du stationnement (aire de covoiturage) concerné par l'espace de fonctionnalité d'une zone humide
- Nt — Secteur naturel destiné aux activités touristiques

INDICES ET SECTEURS

F — F — Bâtiment d'exploitation agricole impliquant les distances d'éloignement réciproque

Périmètre concerné par une OAP

Recul minimal de 2 m à respecter

Linéaire sur lequel la destination des constructions est réglementée (mixité fonctionnelle)

Axe bruyant et bande de 100 m soumise aux prescriptions d'isolement acoustique

Canalisation de gaz et bande de 50 m de part et d'autre

Corridor biologique

Secteurs à protéger pour des motifs d'ordre écologique, au titre de l'article L. 151-23 et du 4° du R.151-43 du Code de l'urbanisme

Prise en compte des risques

Secteur PIZ — Périmètre d'étude du PIZ (Plan d'Indexation en Z), dont périmètre soumis à risque

Secteur PPRI — Périmètre d'étude du PPRI (Plan de Prévention du Risque d'Inondation), dont périmètre soumis à risque

EMPLACEMENTS RESERVES

N°	Destination	Bénéficiaire	Surface
1	Extension cimetière et équipements annexes	Commune	2157 m²
2	Elargissement de voirie	Commune	349 m²
3	Aménagement de stationnements d'une placette et/ou d'une aire de jeux	Commune	586 m²

DIVERS

Bâtiments rajoutés sur le cadastre (à titre indicatif)

Bâtiment inexistant (à titre indicatif)

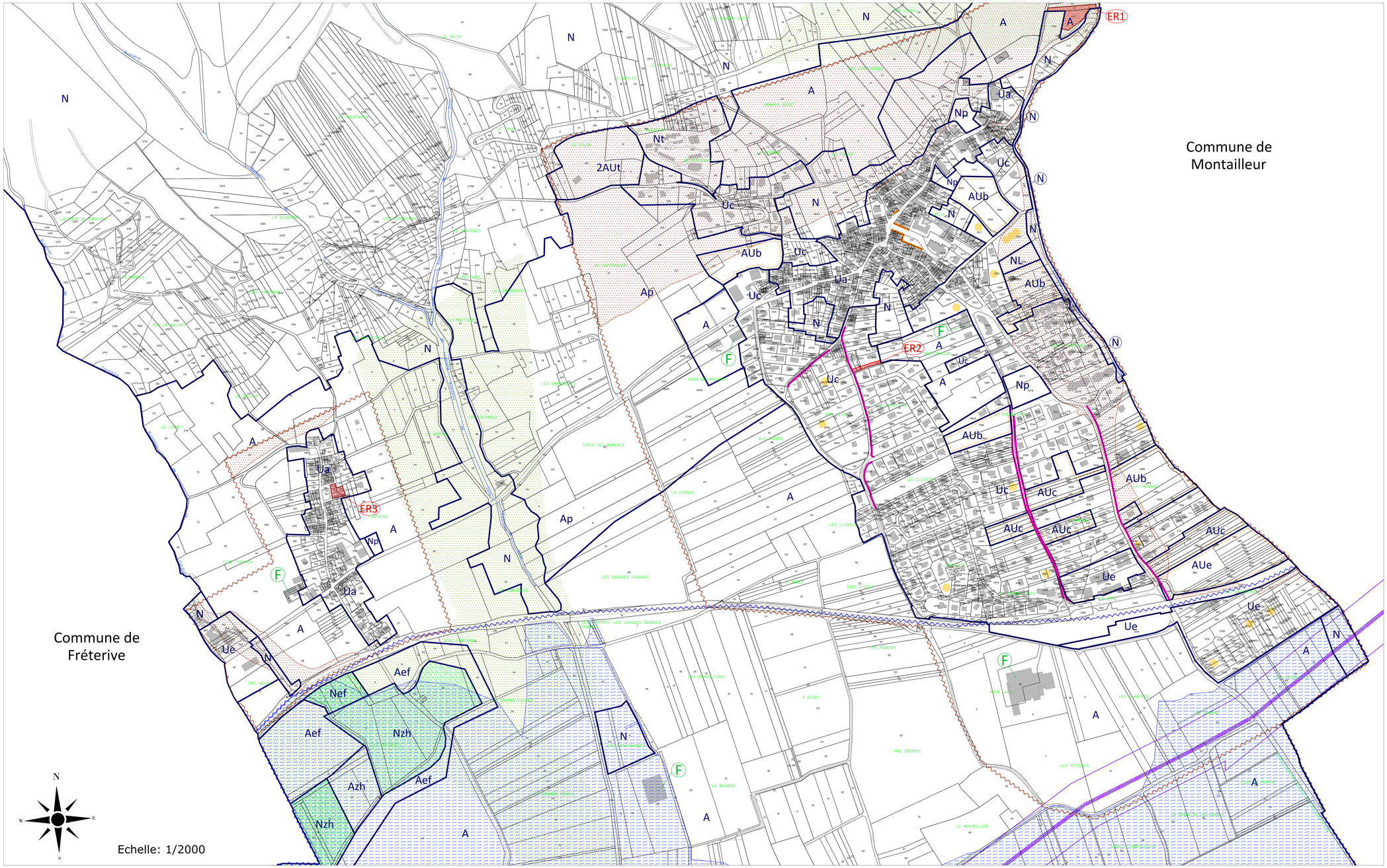
Commune de Fréterive
Commune de Montailleur
Echelle: 1/2000
N
S
E
W
ER1
ER2
ER3
2AUt
Nt
Ap
Ua
Uc
Ue
AUb
AUc
AUe
NL
Np
Nef
Aef
Nzh
Azh
LE GALIN
LA BOSSENAZ
LE CHAMPAGNY
LES CHENEVIERES
LA COMBAZ
LES GRANDES GRANGES
LES CLOSES
LA BARONIE
LE MONTEILLER
LES TETIERES
PRE GROBIES
PRE PIGNIER
A DOSES
LES MONTIERES
LES BOIS BELLIONS
LES GRANDES MARAIS
LES GRANDES FILLIERES
LES GRANDES GRANGES
LES GRANDES GRANGES
LES GRANDES GRANGES
LA CROIX DES RAMEAUX
LE CHAMPAGNY
LE CHAMPAGNY
LE CHAMPAGNY